



Autorité parentale conjointe: choix de la nourrice

Par **curieux71**, le **28/08/2012 à 20:33**

Bonjour, rnj'ai reçu dernièrement le jugement pour la garde de mon fils. rnSon lieu de résidence est fixé à mon domicile avec un DVH tous les 15 jours pour le père. rnJe travaille et aurai donc besoin des services d'une assistante maternelle. rnLe père me dit que je n'ai pas le droit de choisir une nourrice agréée sans son accord (autorité parentale conjointe)... rnrnJe sais d'avance qu'il fera tout pour me mettre des bâtons dans les roues! rnrnAi je besoin de son accord pour le choix de la nourrice sur mon temps de garde?? rnrnMerci d'avance pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **29/08/2012 à 08:15**

Bonjour, durant votre temps de garde vous avez la liberté de choisir la nourrice mai vous devez quand meme l'informer (c'est mieux). Envoyez au pere un courrier pour l'informer du fait que l'enfant sera arder par telle personne, le pourquoi vous avez fait le choix de cette personne. Si cela ne lui convient pas le papa devra saisir le JAF, cordialement

Par **curieux71**, le **29/08/2012 à 09:28**

Ok merci pour la réponse, je vais lui envoyer une lettre avec AR pour l'informer. rnrnJ'ai une autre question concernant la PA. rnA partir de quand doit-il me la verser? rnj'ai trouvé plusieurs réponses sur le web. rnSoit à partir du jour du débat, soit du jour du délibéré, soit à réception

du jugement...rnrnMerci d'avance,rnCordialement

Par **cocotte1003**, le **29/08/2012 à 09:45**

bonjour,si rien n'est indiqué dans le jugement, dès la réception du document, vous le faites signifié au pere (certains avocats le font) par voie d'huissier et la pension est due.
cordialement

Par **curieux71**, le **29/08/2012 à 10:48**

en fait dans le jugement il est écrit que la pension est due douze mois sur douze, par avance à mon domicile, et la petite phrase qui porte à confusion dit au prorata des jours restant pour le mois en cours.rnrnLe problème est que je ne sais pas quelle date je dois retenir pour finir le mois en cours... (j'imagine réception de la signification du jugement)rnrnCordialement